

---

Don de la commune de Chambly (Oise) d'une épée à garde d'argent, une autre à garde argentée et un écu de six livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don de la commune de Chambly (Oise) d'une épée à garde d'argent, une autre à garde argentée et un écu de six livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 207;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27993\\_t1\\_0207\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27993_t1_0207_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 55

Un sans-culotte de Haute-Vienne (1) dépose sur l'autel de la patrie 10 liv. (2).

## 56

La commune de Chambly, district de Senlis, département de l'Oise, a fait déposer, par le citoyen Coquet fils, et autres commissaires, une épée à garde d'argent, une *idem* à garde argentée, et un écu de six liv., pour les frais de la guerre (3).

## 57

Le citoyen Baheux, portier des archives, pour le mois de germinal, 3 liv. (4).

## 58

Le citoyen Rouvier, pour les sociétés populaires des départements des Hautes et Basses-Alpes, en assignats 517 liv. 15 sols, en argent 330 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (5).

## 59

Le citoyen Augustin Leroy, prêtre aveugle, du district de Bruyères, département des Vosges, offre en don patriotique 4 années et demie d'arrérages de sa pension de 200 liv. sur la fondation du ci-devant roi de Pologne, et en demande le paiement pour l'avenir, ainsi que celui d'une autre pension sur l'hôpital des Quinze-Vingts.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances et à l'administration de l'hôpital des Quinze-Vingts (6).

## 60

Le représentant du peuple Garnier (de Saintes) écrit du Mans, et fait part des mesures qu'il a prises pour épurer les sociétés popula-

res du département du Loir-et-Cher, et y élever l'esprit public à la hauteur des circonstances révolutionnaires.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

[*Le Mans*, 2 germ. II] (2).

« Depuis mon retour au Mans, mes chers Collègues, l'ordre y est totalement rétabli; les patriotes fidèles à la Convention ont repris l'empire, qu'ils n'auraient jamais du perdre, cependant un étonnement inquiet ralenti l'élan dans l'opinion publique, les détenus de cette commune ne sont point encore jugés, leurs partisans nourrissent encore des espérances; c'est ce que m'a laissé voir une lettre anonime qui m'a été adressée; en fait de conspirations, le châtement doit marcher à côté du crime, que les coupables soient punis et il n'est plus ici de point de raliment pour les intriguants.

Demain la Société populaire va être réorganisée, et sa formation va détruire les combinaisons des modérés qui ont un instant concerté en leur faveur un projet d'existence politique sur cet événement.

Je vais épurer de nouveau mes épurations car la cabale et l'intrigue avoient surpris ma religion, ce nouveau travail est nécessaire pour la justice, et pour le succès de la chose publique.

Je viens de parcourir les districts de la Ferté-Bernard et de la Flèche. Dans le premier j'ai trouvé le peuple parfaitement disposé pour la liberté. La commune peu fortunée a déposé 13,000 livres d'offrande sur l'autel de la patrie. La Flèche en a donné plus de 80 000, mais dans cette commune l'esprit public étoit déchiré. S'y disant tous les deux le parti patriote, [ils] agissoient néanmoins par suite de leurs passions, comme des hommes pour qui la patrie n'est rien. J'ai fait naître dans le cœur de ces deux partis le repentir de leurs divisions tous m'ont paru se rallier de bonne foi autour de la Convention nationale et à l'unité de la République. Je dois dire cependant que dans cette commune il règne un genre de modérantisme, dont la Société populaire m'a fourni toutes les preuves, elle se réorganise dans ce moment, et c'est par le travail que je jugerai des fruits de ma mission.

Cependant au milieu de toutes ces querelles, le peuple est toujours constamment patriote, partout la raison perce, et je juge l'attachement des sans-culottes à la République, je dois dire cependant par le courage éclairé, avec lequel ils supportent les premiers besoins de la vie.

La commune de Blois vient de me marquer que les offrandes, qu'à ma voix elle avoit faites à la patrie, viennent de doubler, et elles passent aujourd'hui 100,000 livres.

Voilà ce que peut dans le cœur de l'homme libre, l'amour sacré de la patrie; et pendant que les tyrans pressurent leurs esclaves pour consolider un trône qui leur échappe, les républicains

(1) Et non Tarvienne.

(2) P.V., 87 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 22). B<sup>in</sup>, 14 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXVI, 87 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 22).

(4) P.V., XXXVI, 87 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 22).

(5) P.V., XXXVI, 87 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 22).

(6) P.V., XXXVI, 87.

(1) P.V., XXXVI, 88.

(2) AF II 177, pl. 1450, p. 22; B<sup>in</sup>, 4 flor.; *Mon.*, XX, 292; *Audit. nat.*, n° 578; *J. Sablier*, n° 1277; *J. Paris*, n° 479; *Débats*, n° 581, p. 49; *J. Perlet*, n° 580; *C. Univ.*, 6 flor.; *J. Matin*, n° 614; *M.U.*, XXXIX, 77; *J. Fr.*, n° 577; *Feuille Rép.*, n° 295; *J. Mont.*, n° 162; *Rép.*, n° 125.